Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260325-210326_05-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme BELIN Solenn, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – HURPEAU Stéphane

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 17 mars 2026.

Date d'affichage : 17 mars 2026.

****

DELIBERATION N°210326-05 : CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local ainsi qu'à certains articles du CGCT (art. L.2123-1 à L.2123-35).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE de la lecture faite par Mme Le Maire et de la remise de la Charte aux conseillers municipaux.

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS